

Conseil Municipal du 7 juin 2006

Le sept juin deux mille six, à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Roncherolles-sur-le-Vivier, sous la présidence de Monsieur Bernard JEANNE, Maire.

Étaient présents : Régis BLANQUART, Gilbert COLIN, Florence COUTARD, Anne-Marie CHANTREUIL, Gilbert DECOODT, Anne-Marie DESCHAMPS, Nathalie DUVILLA, Patrice GIFFARD, Robert LAFITE, Michel LASCROUX, Dominique LASNE, Philippe LEMARCHAND, Christine SERVAIS.

Absente excusée : Marie ADE procuration à Gilbert COLIN

Secrétaire de séance : Christine SERVAIS.

Bernard JEANNE transmet l'invitation de l'école maternelle pour la chorale qui se produira le samedi 10 juin à 11h à la Pépinière. Il demande, au Conseil municipal, l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour.

1. AGGLO DE ROUEN - ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES

Bernard JEANNE annonce au Conseil municipal que, par délibération du 27 mars 2006, la Communauté de l'Agglomération Rouennaise a décidé de retenir les demandes d'adhésion exprimées par les communes de Quevreville-la-Poterie, la Neuville-Chant-d'Oisel, Ymare, Montmain, Saint-Aubin-Celloville, Boos, Gouy et les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen.

La Commune doit se prononcer sur l'admission de ces nouvelles communes du plateau Ouest de Rouen.

Bernard JEANNE explique que certaines de ces communes étaient candidates depuis plusieurs années. Pour des raisons de cohérence territoriale, l'Agglo de Rouen demandait que l'ensemble des communes du plateau de Boos soit favorable à une adhésion. Il ajoute qu'une des communes membre de l'Agglo a d'ores et déjà refusé cette adhésion. En effet, la Commune de Bois-Guillaume souhaite que soit remis en cause le mode de représentation des communes au sein du Conseil communautaire qui s'effectue en fonction du nombre d'habitants. La Commune de Rouen demande que le seuil soit augmenté. En tant que ville centre, la ville de Rouen peut user de son droit de veto.

Robert LAFITE demande s'il ne s'agit que de petites communes. Bernard JEANNE répond que oui. Il ajoute que sont considérées comme petites communes, les communes de moins de trois mille cinq cent habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

2. AGGLO DE ROUEN - ACCES À LA DÉCHETTERIE

Bernard JEANNE informe le Conseil municipal que la Communauté de l'Agglomération Rouennaise a décidé de permettre aux Services Techniques des Communes l'accès aux déchetteries. De ce fait, une convention ayant pour but de fixer les conditions techniques et financières de ce service doit être signée.

Bernard JEANNE demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer cette convention.
L'apport de déchets sera facturé à la Commune.

Gilbert DECOODT en profite pour demander si des modifications sont intervenues en ce qui concerne le ramassage des déchets des entreprises. Bernard JEANNE répond que les entreprises doivent signer une convention avec l'Agglo de Rouen.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la présente délibération.

3. TARIFS CANTINE GARDERIE 2006-2007

Bernard JEANNE propose de voter les tarifs de cantine et de la garderie pour la période scolaire 2006/2007 comme suit :

	2005/2006	2006/2007	
Cantine : 1 ^{er} et 2 ^{ème} enfants :	3,05 €	3,15 €	soit + 3,28 %
3 ^{ème} enfants (- 25%) :	2,25 €	2,32 €	soit + 3,11 %
4 ^{ème} enfant (- 30 %) :	2,15 €	2,22 €	soit + 3,26 %
Personnel communal :	2,10 €	2,17 €	soit + 3,33 %
Enseignants :	3,05 €	3,15 €	soit + 3,28 %
Garderie : 1 demi-heure / mois :	1,27 €	1,31 €	soit + 3,15 %
> 10 demi-heures / mois :	1,12 €	1,15 €	soit + 2,68 %

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la présente délibération.

4. FONDS D'AIDE AUX JEUNES

Bernard JEANNE propose au Conseil municipal de voter la participation au Fonds d'Aide aux Jeunes pour l'année 2006. Le montant de la participation de la Commune s'élève pour 2006 à 251,16 euros. Il ajoute que ce fonds peut apporter, aux jeunes en difficulté, une aide pour la recherche d'emploi, d'un logement.

Florence COUTARD demande si toutes les Communes du Département participent à ce fonds. Bernard JEANNE répond qu'il s'agit d'une dotation volontaire.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la présente délibération.

5. PLACE GEORGES LORMIER

Bernard JEANNE informe le Conseil municipal que le marché de travaux pour l'aménagement de la Place Georges Lormier va être lancé. Le marché portera sur des travaux de voirie, d'espaces verts, de signalisation routière et sur l'acquisition de mobilier urbain. Le montant prévisionnel du marché s'élève à 229 116,17 euros H.T. dont 2 100 euros H.T. pour les espaces verts et 1 650 euros H.T pour la signalisation.

Bernard JEANNE demande au Conseil municipal de l'autoriser à lancer l'appel d'offres et à signer le marché proposé par la Commission d'appel d'offres.

Bernard JEANNE informe le Conseil municipal que les travaux, comme cela avait été décidé, ne porteront que sur la partie actuelle, hors D.U.P.. Le revêtement, proposé par Monsieur MAILLARD au début du projet, était composé de pétrole. La matière est devenue trop onéreuse pour le budget de la Commune en raison de l'augmentation du prix des hydrocarbures. De ce fait, Monsieur MAILLARD va proposer un revêtement en pavage. De plus, comme cela a été proposé par Régis BLANQUART, les plans d'exécution des travaux seront exposés le 17 juin de 10h à 12h en mairie. Il indique que les travaux étaient prévus pour le mois d'août.

Bernard JEANNE ajoute que le jugement de la Cour d'Appel Administrative de Douai va intervenir rapidement car l'audience aura lieu le 8 juin. Il rappelle que la Commune avait demandé, au mois de septembre 2005, la signature d'une convention d'occupation pour régulariser l'occupation illégale du terrain par les Consorts BÉNARD-MAHIEU. Suite à plusieurs réunions et demandes écrites, et malgré l'intervention du Médiateur de la République et de la Préfecture, celle-ci n'est toujours pas signée, les Consorts BÉNARD-MAHIEU ayant refusé ou repoussé les médiations.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la présente délibération.

6. AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG

Bernard JEANNE annonce que le projet d'aménagement du Centre-Bourg réalisé par Monsieur THOREL et discuté en réunion de travail semble abouti. De ce fait, Bernard JEANNE propose que celui-ci fasse l'objet d'une présentation par l'architecte et d'une concertation lors de la prochaine réunion publique qui aura lieu le 22 septembre 2006.

Bernard JEANNE ajoute que deux aides peuvent être obtenues. En effet, cette opération est retenue comme opération-test par la Communauté de l'Agglomération Rouennaise. De ce fait, celle-ci apportera une assistance à la maîtrise d'ouvrage. De plus, l'Etablissement Public Foncier de Normandie (E.P.F.N.) peut financer une partie de la friche à savoir le bâtiment agricole concernant la restauration du clos et du couvert jusqu'à hauteur de 70 %.

7. TRAVAUX DE L'ÉGLISE

Bernard JEANNE informe le Conseil municipal que le marché de travaux pour la restauration de l'église va être lancé.

Le marché comportera les lots suivants :

Lot 1 - Gros Œuvre pour un montant estimé de 41 000 euros H.T..

Lot 2 - Menuiserie pour un montant estimé de 4 500 euros H.T..

Lot 3 - Couverture pour un montant estimé de 1 200 euros H.T..

Lot 4 - Peinture pour un montant estimé de 15 000 euros H.T..

Lot 5 - Electricité pour un montant estimé de 2 200 euros H.T..

Soit un montant total prévisionnel de 63 900 euros H.T..

Bernard JEANNE demande au Conseil municipal de l'autoriser à lancer l'appel d'offres dans le cadre de l'article 28 du Code des Marchés et à signer le marché proposé par la Commission d'appel d'offres.

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, la présente délibération.

Bernard JEANNE signale que cela fait suite au constat d'humidité à l'intérieur de l'église. Il ajoute qu'un accord de principe à hauteur de 50 % a été obtenu auprès du Conseil Général qui l'officialisera dès les résultats de l'appel d'offres. Il ajoute que le dossier de demande de subvention au titre de la D.G.E. a été reçu et déclaré complet. Une subvention d'un taux de 30 % peut être envisagée.

8. AIDE À LA RÉHABILITATION DE MARE

Bernard JEANNE donne l'historique de la parcelle achetée par Monsieur et Madame BERTRAND comprenant une mare recevant les eaux pluviales du lotissement. Il explique que la mare fuit et que les propriétaires ont demandé à la commune de participer à sa réparation. Il ajoute que le Conseil Général subventionne, à hauteur de 30 % de la dépense plafonnée à 3 900 € H.T., les travaux de réhabilitation d'une mare et que la commune peut compléter cette subvention. Il propose que la Commune participe à hauteur de 10 % de la dépense plafonnée à 3 900 € H.T.. Le versement de la subvention se fera au vue des factures acquittées, et sera imputé à l'article 6572 du budget primitif.

Bernard JEANNE précise que la participation de la Commune est justifiée par l'intérêt public que représente la mare car elle recueille des eaux publiques. La Commune ne peut pas participer pour des mares privées.

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, la présente délibération.

9. ALLÉE DES SIAMOISIERS

Bernard JEANNE rappelle que lors des réunions du 14 décembre 2005 et du 25 janvier 2006, le principe du transfert direct des parcelles supportant les V.R.D. avait été retenu par le Conseil municipal. Les différentes réunions qui ont été organisées ont permis de vérifier l'état des V.R.D..

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de cession des parcelles, des V.R.D. et toutes pièces afférentes à ce dossier sur les réserves suivantes :

- Accord des services de l'Agglo de Rouen pour les réseaux d'eau et d'assainissement.
- Pose par la société Bouygues des pierres protégeant les espaces verts et du panneau de voirie.
- Réglage de la cellule commandant l'éclairage public.

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, la présente délibération.

Régis BLANQUART souhaite être présent lorsque la société Bouygues viendra régler l'éclairage public. Une enquête publique sera peut-être nécessaire pour l'entrée de ce lotissement dans le domaine public.

Gilbert COLIN signale le stationnement désordonné des habitants de l'allée. Il propose que la Commune émette des réserves pour éviter cela. Florence COUTARD pense qu'il sera difficile de régler ce problème car il n'y a pas d'espaces de stationnement disponibles et que les garages servent de cellier et non pas de garage. Elle trouve qu'une aire de stationnement aurait dû être prévue. Bernard JEANNE constate que dans le lotissement des Bouilleurs il n'existe pas ce problème.

10. QUESTIONS DIVERSES

10.1. TRAVAUX ALLÉE DU MANOIR

Bernard JEANNE signale que les travaux de gaz de l'allée du Manoir vont avoir lieu dans le dernier trimestre 2006. Les modalités de passage de l'électricité au gaz pour les locataires ne sont pas encore définies.

10.2. COURRIER DE MONSIEUR ET MADAME MARIE

Bernard JEANNE informe le Conseil municipal que Monsieur et Madame MARIE ont transmis deux courriers à l'attention du Conseil municipal. Le premier courrier en date du 5 mai demandait l'autorisation d'installer un compteur électrique afin d'alimenter une clôture électrique et une auto-caravane. Bernard JEANNE indique qu'il a répondu que le plan d'occupation des sols interdit le stationnement des caravanes. Il a pris contact avec le conseiller EDF qui conseille une solution de batterie moins onéreuse.

Le courrier de Monsieur et Madame MARIE du 1er juin remercie la commune de sa réponse et demande si la commune participe au frais de pose d'un compteur. Bernard JEANNE répond que la Commune n'a pas à participer à ces travaux.

10.3. AMÉNAGEMENT DE L'ATELIER RELAIS

Bernard JEANNE précise que les problèmes d'appel d'offres sont résolus et que le marché a été attribué. Gilbert DECOODT signale que les travaux sont commencés. L'opération se déroule normalement.

10.4. HORAIRES D'ÉTÉ

Bernard JEANNE propose que l'accueil mairie-poste soit ouvert les lundi, mercredi et vendredi à partir du 14 juillet jusqu'au 19 août. Madame SERVAIS sera absente en août.

10.5. TRAVAUX

Bernard JEANNE signale que l'appel d'offres pour les travaux de voirie a permis d'avoir une bonne surprise en termes de coût. La Commission avait signalé une offre anormalement basse, mais l'offre a été confirmée. Gilbert DECOODT signale que l'appel d'offres pour l'éclairage de la Pépinière est suspendu. Le coût est plus élevé que prévu car l'ensemble du bâtiment n'est plus aux normes. Régis BLANQUART signale que le plafond de la salle de réunion est en mauvais état. Nicolas LEFEBVRE répond que le Conseil Général subventionne à 50 % et l'Etat au titre de la D.G.E. à 30 %. Il propose de monter un dossier global pour 2007.

Les travaux d'assainissement du chemin du Vieux-Moulin vont débuter début juillet.

QUESTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

- Christine SERVAIS demande d'envisager un pot pour le travail réalisé par la maternelle autour de la mare. Bernard JEANNE en profite pour signaler que Mademoiselle SOUDRY va partir de l'école primaire et qu'elle sera remplacée par Monsieur Nicolas ROGER qui est nommé directeur. Bernard JEANNE propose d'offrir un bouquet de fleurs à Mademoiselle SOUDRY au nom de la Commune. Florence COUTARD demande si le nouveau venu sera titulaire. Bernard JEANNE répond que oui.

- Gilbert DECOODT précise qu'il a été sollicité par Monsieur CHANTREUIL pour des problèmes d'inondations à la Mare-aux-Loups. Les fossés sont bouchés. Michel LASCROUX précise que l'eau ne va pas dans les fossés. Bernard JEANNE demande de rétablir les fossés.
- Robert LAFITE indique que la distribution des Ronches aura lieu ce week-end.
- Gilbert COLIN signale la réunion de la Commission extra-municipale le 4 mai dernier. La commission a été nommée afin d'étudier la construction d'un court de tennis couvert. Le projet proposé par L'ASRV Tennis a été modifié car l'emplacement ne convenait pas. Les nouvelles propositions sont de couvrir le court actuel et de construire un court extérieur à côté. L'avantage de ce projet est l'emplacement du terrain qui bénéficie des accès voirie déjà créés et réduira ainsi le coût financier. L'opération est réalisable, mais la construction du terrain extérieur devrait empiéter sur le chemin de randonnée. Il y aurait donc une négociation à mener avec le propriétaire afin d'acquérir une parcelle pour le recréer. Gilbert COLIN ajoute qu'il ne s'agit pour le moment que d'une proposition. L'école d'architecture a été contactée afin de leur demander une étude dans le cadre d'un projet d'école et ainsi d'économiser des coûts de maître d'œuvre.
- Gilbert COLIN signale les soucis de fréquentation de Centre de Loisirs. Une réunion avec l'association Village Récré de Préaux a eu lieu. L'équipe dirigeante a changé et l'association est désormais très bien organisée. Une idée de rapprochement entre les deux Communes a été émise. Gilbert COLIN regrette que les enfants ne s'inscrivent pas pour le City Raid. Nathalie DUVILLA précise qu'une journée d'épreuves se déroule sur le temps scolaire. Gilbert COLIN signale que la Commune avait eu une dérogation du collège du secteur pour permettre aux enfants d'y participer. Anne-Marie DESCHAMPS indique qu'il y avait quatre enfants de Roncherolles et deux personnes handicapées. Gilbert COLIN en profite pour rappeler la réunion-débat sur le Centre de Loisirs et l'animation concernant les adolescents. Elle permettra de dialoguer avec les parents sur leurs attentes en matière d'activités Jeunesse. Gilbert COLIN rappelle qu'aucun jeune de Roncherolles n'est inscrit pour le camp d'ados. Florence COUTARD demande si le Centre de Loisirs fonctionnera cet été. Gilbert COLIN répond que le Centre de Loisirs fonctionnera s'il y a suffisamment d'inscrits.
- Michel LASCROUX demande dans quelle salle se déroulera la chorale de l'école maternelle car le Réveil Roncherollais occupera la grande salle de la Pépinière.
- Nathalie DUVILLA reparle du bac à sable de la maternelle. Christine SERVAIS rappelle que le bac à sable a été demandé depuis plusieurs années avec des dimensions importantes (1 m x 3,50 m). Le prix du bac était d'environ de 2 500 euros. Elle précise que la demande a été présentée en Commission des finances et en Conseil municipal mais elle n'avait pas été retenue. Au dernier Conseil d'école, la question a été à nouveau posée ; la dimension du bac à sable a été revue à la baisse. Nathalie DUVILLA pense que la Commune doit répondre à la demande modifiée. Christine SERVAIS signale que l'acquisition d'un grand bac à sable homologué pourra se faire lors de l'agrandissement de la cour. Florence COUTARD demande ce qu'il en est de la demande de modification horaire d'une ATSEM à l'école maternelle. Christine SERVAIS répond, qu'après un essai de deux mois, la situation d'origine est revenue après discussion avec la Directrice et le personnel. Les ATSEM, soucieuses de la qualité de leur travail, rencontraient d'importantes difficultés pour faire face à ce changement d'horaires. Florence COUTARD se demande pourquoi le changement d'horaires pose problème à la maternelle.
- Patrice GIFFARD signale que la course de la Ronce s'est bien déroulée. Un seul problème avec le pizzaiolo qui a très peu vendu.
- Florence COUTARD demande si l'acquisition du véhicule des Services Techniques est réalisée. Gilbert DECOODT répond que oui et que la livraison doit s'effectuer début juillet. Florence COUTARD demande si la planification des congés d'été est effectuée. Nicolas LEFEBVRE répond que cela reste à finaliser. Le tableau des congés sera

envoyé à la Commission du personnel. Patrice GIFFARD demande s'il y aura recours à du personnel de remplacement cet été. Bernard JEANNE répond que non. Le recrutement de Mathieu DUVOISIN permet une meilleure organisation de la gestion des espaces verts.

- Suspension de séance -
- Reprise de séance -

CALENDRIER :

Samedi 10 juin Chorale de l'école maternelle.

Vendredi 9 et Samedi 10 juin Théâtre.

Dimanche 11 juin tournoi de tennis.

Samedi 17 juin Exposition des travaux de la Place Georges-Lormier et fête du village.

Vendredi 23 juin théâtre adolescents et jeunes.

La séance est levée à 23h 15.
